

**Fiche de données de sécurité  
selon l'ARLA**

Date d'impression : 01/30/2025

Révision: 01/30/2025

**1 Identification**· **Identificateur de produit**· **Nom du produit : PHOENIX SC HERBICIDE**· **Code du produit : CA\_FRI-2**· **No CAS :**

Tiafenacil (339 g/L): 1220411-29-9

No D'HOMOLOGATION : 35401

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Groupe 14 Herbicide

· **Emploi de la substance / de la préparation** Herbicide agricole· **Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**· **Producteur/fournisseur :**

Gowan Company L.L.C.

P.O. Box 5569

Yuma, Arizona 85366-5569

Gowan Canada 1-800-960-4318

· **Service chargé des renseignements :** sds@gowanco.com· **Numéro d'appel d'urgence :**

Chemtrec de téléphone d'urgence 24 - Heures: (déversement, fuite ou d'incendie)

à l'intérieur US &amp; Canada: (800) 424-9300

à l'extérieur des États-Unis et Canada: +011 (703) 527-3887

En cas d'urgence médicale (ProPharma Group®): (888) 478-0798

**2 Identification des dangers**· **Classification de la substance ou du mélange**

GHS08 Danger pour la santé

Toxicité pour certains organes cibles - expositions  
répétées - catégorie 2H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes  
à la suite d'expositions répétées ou d'une  
exposition prolongée.· **Éléments d'étiquetage**· **Éléments d'étiquetage SGH** Le produit est classifié et étiqueté selon le Système Général Harmonisé (GHS).· **Pictogrammes de danger**

GHS08

· **Mention d'avertissement** Attention· **Mentions de danger**

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

· **Conseils de prudence**

P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

(suite page 2)

CA/FR

# Fiche de données de sécurité selon l'ARLA

Date d'impression : 01/30/2025

Révision: 01/30/2025

**Nom du produit : PHOENIX SC HERBICIDE**

(suite de la page 1)

P314 Demander un avis médical/Consulter un médecin en cas de malaise.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· **Indications complémentaires : TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

### 3 Composition/information sur les ingrédients

· **Caractérisation chimique : Mélanges**

· **Description :** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· **Composants dangereux :**

CAS: 57-55-6	propane-1,2-diol	10-15%p/p
⚠ Toxicité aiguë - voie orale – catégorie 4, H302		

### 4 Premiers soins

· **Description des premiers secours**

· **Remarques générales :**

Les symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître après plusieurs heures, de sorte qu'une surveillance médicale est nécessaire pendant au moins 48 heures après l'accident.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

Pour les urgences médicales composer 1-888-478-0798.

· **Après inhalation :**

- Déplacer la personne vers une source d'air frais.
- Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible.
- Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

· **Après contact avec la peau :**

- Enlever tous les vêtements contaminés.
- Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes.
- Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

· **Après contact avec les yeux :**

- Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes.
- Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil.
- Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

· **Après ingestion :**

- Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement.
- Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler.
- Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin.
- Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

· **Indications destinées au médecin :**

- **Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Non disponibles.
- **Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**  
Il n'y a pas d'antidote spécifique pour ce produit. Traiter de façon symptomatique.

CA/FR

(suite page 3)

# Fiche de données de sécurité selon l'ARLA

Date d'impression : 01/30/2025

Révision: 01/30/2025

**Nom du produit : PHOENIX SC HERBICIDE**

(suite de la page 2)

## 5 Mesures à prendre en cas d'incendie

- **Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction :**  
CO<sub>2</sub>, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.  
Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
- **Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**  
Peut se décomposer en cas d'incendie en dégageant des gaz et des vapeurs tels que des vapeurs nitreuses, des oxydes de soufre et du monoxyde de carbone, qui peuvent être toxiques et irritants pour les voies respiratoires.  
Formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
- **Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité :**  
Porter un vêtement de protection totale.  
Porter un appareil de protection respiratoire.

## 6 Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

- **Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**  
Porter un appareil de protection respiratoire.
- **Précautions pour la protection de l'environnement :**  
Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.  
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.  
Diluer avec beaucoup d'eau.  
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :**  
Recueillir les liquides à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (sable, terre, terre de diatomées, vermiculite)
- **Référence à d'autres rubriques**  
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.  
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.  
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

## 7 Manutention et stockage

- **Manipulation :**
- **Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**  
Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Se laver soigneusement à l'eau et au savon après manipulation et avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'aller aux toilettes. Enlever et laver les vêtements contaminés avant utilisation.  
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.  
Éviter la formation d'aérosols.
- **Préventions des incendies et des explosions :** Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.
- **Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage :**
  - **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :** Ne conserver que dans le fût d'origine.
  - **Indications concernant le stockage commun :** Tenir à l'écart des aliments, des boissons et des aliments.
  - **Autres indications sur les conditions de stockage :** Conservez uniquement dans son emballage d'origine.
- **Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Non disponibles.

CA/FR

(suite page 4)

# Fiche de données de sécurité selon l'ARLA

Date d'impression : 01/30/2025

Révision: 01/30/2025

Nom du produit : **PHOENIX SC HERBICIDE**

(suite de la page 3)

## 8 Contrôle de l'exposition/ protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :**

Sans autre indication, voir point 7.

- **Paramètres de contrôle**

- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

- **Remarques supplémentaires :**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- **Contrôles de l'exposition**

- **Équipement de protection individuel :**

- **Mesures générales de protection et d'hygiène :**

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Conserver à part les vêtements de protection.

- **Protection respiratoire :**

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire (facteur de protection 4 de type EN149, FFPI ou équivalent); en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

- **Protection des mains :**



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation, suivre les instructions données par EN ISO 374-1/A1.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

- **Matériau des gants**

des gants résistants aux produits chimiques

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

- **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

- **Protection des yeux :**



Lunettes de protection hermétiques

- **Protection du corps :**

Les préposés à l'application et autres manipulateurs doivent porter:

- chemise à manches longues et pantalons longs
- Gants résistants aux produits chimiques
- chaussures et chaussettes

# Fiche de données de sécurité selon l'ARLA

Date d'impression : 01/30/2025

Révision: 01/30/2025

Nom du produit : **PHOENIX SC HERBICIDE**

(suite de la page 4)

## 9 Propriétés physiques et chimiques

· Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles	
· Indications générales	
· Aspect :	
· Forme :	Liquide
· Couleur :	Blanc
· Odeur :	Caractéristique
· Seuil olfactif :	Non déterminée.
· valeur du pH à 20 °C:	4-5 (in 1% suspension)
· Changement d'état	
· Point de fusion :	Non déterminée.
· Point d'ébullition :	185 °C
· Point d'éclair	>100 °C
· Inflammabilité (solide, gazeux) :	Non applicable.
· Température de décomposition :	Non déterminée.
· Auto-inflammation :	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif (méthode de test UE A.14)
· Limites d'explosion :	
· Inférieure :	2,6 Vol %
· Supérieure :	12,6 Vol %
· Pression de vapeur à 20 °C:	0,1 hPa (Active ingredient)
· Densité à 20 °C:	1,131 g/cm <sup>3</sup>
· Densité relative	Non déterminée.
· Densité de vapeur:	Non déterminée.
· Taux d'évaporation:	Non déterminée.
· Solubilité dans/miscibilité avec	
· l'eau :	Dispersable
· Coefficient de partage (n-octanol/eau) : Non déterminée.	
· Viscosité :	
· Dynamique :	Non déterminée.
· Cinématique :	Non déterminée.
· Teneur en solvants :	
· Solvants organiques :	10-15 %
· Autres informations	Non disponibles.

## 10 Stabilité et réactivité

- Réactivité Non disponibles.
- Stabilité chimique Stable dans les conditions normales d'utilisation
  - Décomposition thermique/conditions à éviter : Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- Conditions à éviter Éviter tout contact avec la chaleur ou une flamme nue.
- Matières incompatibles : Non disponibles.

(suite page 6)

CA/FR

# Fiche de données de sécurité selon l'ARLA

Date d'impression : 01/30/2025

Révision: 01/30/2025

**Nom du produit : PHOENIX SC HERBICIDE**

(suite de la page 5)

- **Produits de décomposition dangereux :**  
Peut se décomposer en cas d'incendie pour libérer des vapeurs ou des gaz qui sont toxiques et irritants pour les voies respiratoires.

## 11 Données toxicologiques

### · Informations sur les effets toxicologiques

#### · Toxicité aiguë :

##### · Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

Oral	LD50	>2.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50/4 h	>78,11 mg/l (rat)

##### CAS: 57-55-6 propane-1,2-diol

Oral	LD50	2.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	20.800 mg/kg (lapin)

#### · Effet primaire d'irritation :

- de la peau : Pas d'effet d'irritation.
- des yeux : Pas d'effet d'irritation.

#### · Sensibilisation : Aucun effet de sensibilisation connu.

#### · Indications toxicologiques complémentaires :

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants:

#### · Catégories cancérogènes

##### · IARC / CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer)

Aucun des composants n'est compris.

##### · NTP / PNT (Programme National de Toxicologie)

Aucun des composants n'est compris.

#### · Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

- Mutagénicité sur les cellules germinales Aucune preuve de mutagénicité

#### · Cancérogénicité

Des tests sur des souris et des rats exposés au tiafénacil n'ont montré aucun potentiel de cancérogénicité.

#### · Toxicité pour la reproduction

Une étude sur deux générations de rats avec du tiafénacil n'a montré aucun signe de toxicité pour la reproduction à des doses alimentaires allant jusqu'à 1000 ppm (jusqu'à 90 mg/kg pc/jour).

#### · Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Une opacité oculaire a été observée chez les rats et les chiens exposés au tiafénacil à des niveaux allant de 50 à 2 000 ppm.

Des effets systémiques sur le foie et les reins ont été observés à des doses extrêmement élevées de 2 000 ppm ou plus.

#### · Danger par aspiration Pas disponible.

## 12 Données écologiques

- **Toxicité** Le tiafénacil est pratiquement non toxique pour les oiseaux, les poissons et les invertébrés aquatiques.

#### · Toxicité aquatique : Non disponibles.

#### · Persistance et dégradabilité

Le tiafénacil se dégrade rapidement dans le sol, avec des valeurs de demi-vie allant de 2 à 67 jours dans des conditions de terrain. L'hydrolyse dépend du pH, l'augmentation du pH entraînant une dégradation plus rapide. Hydrolyse @ 25 - 35°C : DT50 = stable @ pH 4, 20,5 jours @ pH 7, 5,1 jours @ pH 9.

(suite page 7)

# Fiche de données de sécurité selon l'ARLA

Date d'impression : 01/30/2025

Révision: 01/30/2025

**Nom du produit : PHOENIX SC HERBICIDE**

(suite de la page 6)

- **Comportement dans les compartiments de l'environnement :**
  - **Potentiel de bioaccumulation**  
Le potentiel de bioaccumulation du tiafénacil est extrêmement faible (Log Pow = 2,0).
  - **Mobilité dans le sol**  
Le tiafénacil montre une mobilité modérée à élevée dans divers sols dans des conditions de laboratoire, mais des études de dissipation sur le terrain montrent un mouvement vers le bas limité (pas plus de 6 pouces) par lessivage du sol.
- **Autres indications écologiques :**
  - **Indications générales :**  
Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant  
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
- **Résultats des évaluations PBT et VPVB**
  - **PBT :** Non applicable.
  - **vPvB :** Non applicable.
- **Autres effets néfastes** Non disponibles.

## 13 Données sur l'élimination

- **Méthodes de traitement des déchets**
  - **Recommandation :**  
Pour plus d'informations sur l'élimination du produit non utilisé ou non désiré, contactez le distributeur ou l'agence de réglementation provinciale. Contacter le distributeur et l'organisme de réglementation provincial en cas de déversement et pour le nettoyage des déversements.  
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.
- **Emballages non nettoyés :**
  - **Recommandation :**  
NE PAS réutiliser ce contenant à quelque fin que ce soit. Il s'agit d'un contenant recyclable et doit être éliminé dans un site de collecte de contenants. Contactez votre distributeur/revendeur local ou votre municipalité pour connaître l'emplacement du site de collecte le plus proche. Avant d'apporter le contenant au site de collecte :  
1. Rincez le récipient vide trois fois ou sous pression. Ajouter les rinçages au mélange de pulvérisation dans le réservoir.  
2. Rendre le récipient vide et rincé impropre à une utilisation ultérieure.  
S'il n'y a pas de site de collecte de contenants dans votre région, éliminez le contenant conformément aux exigences provinciales.
  - **Produit de nettoyage recommandé :** Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

## 14 Informations relatives au transport

<ul style="list-style-type: none"> <li>· <b>Numéro ONU</b></li> <li>· <b>DOT/TMD, ADR, IMDG, IATA</b></li> </ul>	néant
<ul style="list-style-type: none"> <li>· <b>Désignation officielle de transport de l'ONU</b></li> <li>· <b>DOT/TMD, ADR, IMDG, IATA</b></li> </ul>	néant
<ul style="list-style-type: none"> <li>· <b>Classe(s) de danger pour le transport</b></li> <li>· <b>DOT/TMD, ADR, ADN, IMDG, IATA</b></li> <li>· <b>Classe</b></li> </ul>	néant
<ul style="list-style-type: none"> <li>· <b>Groupe d'emballage</b></li> <li>· <b>DOT/TMD, ADR, IMDG, IATA</b></li> </ul>	néant

(suite page 8)

# Fiche de données de sécurité selon l'ARLA

Date d'impression : 01/30/2025

Révision: 01/30/2025

**Nom du produit : PHOENIX SC HERBICIDE**

(suite de la page 7)

- |                                                                                                 |                 |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|
| · <b>Dangers pour l'environnement :</b>                                                         | Non applicable. |
| · <b>Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>                                  | Non applicable. |
| · <b>Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC</b> | Non applicable. |
| · <b>"Règlement type" de l'ONU :</b>                                                            | néant           |

## 15 Informations sur la réglementation

- **Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Non disponibles.

- **Numéro d'autorisation de mise sur le marché :**

- **Section 355 (extremely hazardous substances):**

Aucun des composants n'est compris.

- **Section 313 (Specific toxic chemical listings):**

Aucun des composants n'est compris.

- **TSCA (Toxic Substances Control Act):**

CAS: 57-55-6 propane-1,2-diol

ACTIVE

- **Liste des substances domestiques (DSL) du Canada**

CAS: 57-55-6 propane-1,2-diol

- **Liste extérieure des substances (LES) du Canada**

Aucun des composants n'est compris.

- **Liste de divulgation des ingrédients du Canada (limite 0.1%)**

Aucun des composants n'est compris.

- **Liste de divulgation des ingrédients du Canada (limite 1%)**

CAS: 57-55-6 propane-1,2-diol

- **Éléments d'étiquetage SGH** Le produit est classifié et étiqueté selon le Système Général Harmonisé (GHS).

- **Pictogrammes de danger**



GHS08

- **Mention d'avertissement** Attention

- **Mentions de danger**

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

- **Conseils de prudence**

P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P314 Demander un avis médical/Consulter un médecin en cas de malaise.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

- **Évaluation de la sécurité chimique :** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

CA/FR

(suite page 9)

# Fiche de données de sécurité selon l'ARLA

Date d'impression : 01/30/2025

Révision: 01/30/2025

**Nom du produit : PHOENIX SC HERBICIDE**

(suite de la page 8)

## 16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· **NFPA ratings (Scale 0-4)**



Santé = 1  
Feu = 0  
Réactivité = 0

· **Phrases importantes**

H302 Nocif en cas d'ingestion.

· **Service établissant la fiche technique : Supply Chain**

· **Contact : sds@gowanco.com**

· **Date de la plus récente version révisée de la fiche de données de sécurité 01/30/2025 /-**

· **Acronymes et abréviations :**

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

ELINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative